

## Recommandations approuvées par le PCCR

### TABLE RONDE OCÉANIENNE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RECOMMANDATIONS APPROUVÉES

#### [MANDAT DE LA TABLE RONDE OCÉANIENNE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES].

#### Rôles et objectifs

Les Membres ont approuvé le rôle et les objectifs de la Table ronde tels qu'énoncés ci-dessous :

#### Rôle

- Fournir aux points de contact nationaux pour la lutte contre les changements climatiques une plateforme pour faire avancer leurs priorités nationales en matière de changements climatiques ; et
- Garantir le renforcement de la collaboration régionale en faveur des priorités du Pacifique en matière de changements climatiques et améliorer l'accès au financement efficace nécessaire pour les mettre en œuvre.

#### Objectifs

1. Faciliter l'engagement et le dialogue pour s'appuyer sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les succès remportés dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière de changements climatiques.
2. Renforcer la collaboration régionale en matière de changements climatiques en travaillant ensemble pour identifier et faire progresser les domaines thématiques prioritaires du Pacifique.
3. Créer une plateforme de collaboration entre les pays, les bailleurs et les partenaires afin de garantir un accès plus efficace au financement climatique pour les pays et territoires du Pacifique insulaire.
4. Échanger des connaissances sur les solutions, recherches, technologies et opportunités en cours, émergentes et innovantes dans le contexte national pour traiter les questions liées aux changements climatiques dans la région.
5. Garantir le renforcement de la coopération et de la coordination régionales en ce qui concerne les événements et initiatives pertinents en matière de changements climatiques, tant au niveau régional qu'au niveau mondial.
6. Travailler à l'augmentation et à l'accès aux capacités des ressources humaines et aux compétences en matière de changements climatiques.
7. Créer des plateformes pour améliorer l'accès à l'assistance technique en matière de changements climatiques.

## **Domaines thématiques prioritaires**

Les Membres ont convenu d'inclure des domaines thématiques prioritaires à la Table ronde, afin de mettre en lumière leurs besoins et les lacunes dans la mise en œuvre et d'aider à déterminer les priorités régionales.

- Les domaines thématiques prioritaires identifiés sont les suivants :
  - Adaptation
  - Atténuation
  - Pertes et dommages
  
- Les enjeux transversaux cruciaux approuvés sont les suivants :
  - Financement
  - Capacité
  - Autres moyens de mise en œuvre, le cas échéant (par exemple, Océans ; Science ; Connaissances traditionnelles ; Technologie et innovation ; Plaidoyer ; Égalité hommes-femmes handicap et inclusion sociale, Gestion des connaissances et suivi, évaluation, recherche et apprentissage).

## **Bailleurs et partenaires**

- Les Membres ont convenu de la création d'un espace permanent d'engagement des bailleurs et partenaires, composante intégrale de chaque Table ronde.
- Les Membres ont encouragé les bailleurs et partenaires à coordonner des réponses efficaces aux besoins de financement et aux priorités identifiés lors des réunions permanentes de la Table ronde.

## **Gouvernance**

Les Membres ont convenu de :

[La Table ronde est convoquée par la Conférence du PROE et rend compte à cette dernière, ou à son Conseil exécutif].

[Le PROE est le Secrétariat de la Table ronde].

- Garantir le renforcement de la coordination régionale par le PROE, le SFIP et la CPS, convoquer conjointement la Table ronde et veiller à ce que ses résultats soient pris en compte par les mécanismes existants du Conseil des organisations régionales du Pacifique et alignés sur la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

- Demander au PROE de rendre compte des conclusions de la Table ronde à la Conférence du PROE ou au Conseil exécutif. La Table ronde sera orientée par les Membres afin de s'assurer qu'elle tient compte de leurs points de vue.

### **Présidence**

- Adopter les pratiques du PROE, c'est-à-dire la nomination par ordre alphabétique de la présidence.

### **Fréquence**

- La Table ronde se réunira tous les deux ans à partir de 2025.